

Journal de Roubaix

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX, Grande-Rue, 71.
TOURCOING, rue Carnot, 33.

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE :
MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Les Annonces et les Abonnements sont reçus :
71, Grande-Rue, à ROUBAIX
et 47, rue Le Peletier, à PARIS

LA DÉFAITE ALLEMANDE ET SES PRINCIPALES CAUSES

Les principales causes de la défaite des Allemands

D'APRÈS

un ancien ambassadeur de Berlin à Rome

L'ancien ambassadeur d'Allemagne à Rome, le comte Monts, indique, dans le *Berliner Tageblatt* du 22 novembre, les principales causes de la défaite allemande. Son article apporte quelques révélations intéressantes sur le plan de campagne allemand, et il complète d'une façon assez saisissante les révélations sensationnelles que l'on doit à Kurt Eisner. Le comte Monts rapporte que l'état-major allemand avait convenu avec l'état-major austro-hongrois de régler avant tout le sort de la France. Les deux états-majors étaient persuadés que plusieurs mois s'écouleraient avant que le gros de l'armée russe pût menacer les frontières orientales. Ils estimaient qu'en trois mois la France serait mise hors de cause, et que trente divisions allemandes pourraient aller au secours de l'armée austro-hongroise : première faute capitale des chefs militaires.

L'état-major allemand, lorsqu'il discuta le plan d'opérations contre la France, envisagea l'hypothèse d'une offensive par la Belgique et celle d'une attaque contre la ligne fortifiée de Verdun à Belfort : il semble que les avis aient été partagés ; on fit intervenir les écrits posthumes, les plans laissés par de Moltke et Schlieffen, et finalement on résolut de passer par la Belgique : deuxième faute, non moins grave que la première.

Le comte Monts la condamne, d'ailleurs, non pas du point de vue moral, mais du point de vue stratégique et politique : faute dont la responsabilité atteint les autorités politiques, la diplomatie et le gouvernement civil autant que les autorités militaires. Il était évident, en effet, que l'invasion de la Belgique déterminerait l'entrée en guerre de l'Angleterre, et que, sans la violation de la Belgique, jamais l'Angleterre ne serait entrée dans la guerre ; mais on ne prêta aucune attention aux avertissements de Lichnovsky, et, d'autre part, on crut pouvoir faire fi de la puissance militaire anglaise.

Enfin les dirigeants de l'Allemagne comptaient sur le concours de l'Italie : troisième erreur.

Dès le début de la guerre, on avait préparé, à Fribourg, les cantonnements de la division de Hongrie qui devait servir d'avant-garde à la 4^e armée italienne, et on avait envoyé à Florence une mission militaire allemande pour prendre contact avec l'état-major italien ; on était sûr d'immobiliser 300.000 Français sur le front des Alpes.

Le comte Monts conclut qu'il est impossible de méconnaître plus complètement que l'Allemagne ne l'a fait en 1914 la situation européenne. Sans doute la diplomatie allemande l'appréciait plus sainement, mais elle n'a pas su ou n'a pas pu faire partager ses avis : elle a mal informé le souverain, elle a capitulé constamment devant les militaires ; le chancelier von Bethmann et son prédécesseur von Bülow ont commis par faiblesse ou par manque de courage des fautes dont le poids écrasant retombe sur eux. Le peuple allemand devant l'histoire fera sans doute une figure honorable, mais il faudra dire que les hommes d'Etat et les généraux de l'Empire ont été à tous égards inférieurs à leur tâche.

Le maréchal Foch à Strasbourg

Paris, 28 novembre. — Le maréchal Foch accompagné du général de Castelnuovo, s'est rendu aujourd'hui, à Strasbourg, et a passé la revue des troupes d'occupation, puis il a traversé la ville à leur tête. Une foule considérable et enthousiaste se pressait sur son passage et, a fait une magnifique ovation au maréchal.

Le Roi d'Angleterre en France

Le départ de Londres

Londres, 27 novembre. — Le Roi, le prince de Galles et le prince Albert, et leur suite, sont partis, ce matin, pour la France.

Le maréchal duc de Connaught vint saluer le Roi à la gare. Une longue ovation a été faite au Roi, lors du départ du train pour Douvres.

L'arrivée à Boulogne

Le départ pour Montreuil-sur-Mer

Le Roi d'Angleterre et ses deux fils débarquèrent à 13 heures. Ils furent reçus par les autorités militaires et civiles. Le déjeuner fut servi au mess des officiers. Un accueil chaleureux fut fait partout au Souverain. Le Roi et sa suite partirent ensuite en automobile pour le quartier général britannique de Montreuil-sur-Mer.

LA REDDITION DES SOUS-MARINS

L'Allemagne en a livré 114

Londres, 28 novembre. — 27 sous-marins allemands sont arrivés à Harwich, portant à 114 le nombre total des sous-marins livrés jusqu'ici.

Les Conférences de la Paix auront lieu à Paris

Les conférences de la paix auront lieu au quai d'Orsay et non à Versailles. Lloyd Georges arrivera à Paris au commencement du mois prochain en même temps que M. Wilson. Aussitôt, les délégués réunis, les séances préliminaires de la grande conférence de la paix commenceront. Les délégués nommeront une commission chargée d'étudier en détail les différents sujets et de présenter les rapports à la conférence, dont les délibérations auront un caractère définitif.

On évalue à trois mois la période nécessaire de la conférence pour achever les travaux. La signature n'aura pas lieu avant avril.

Les délégués anglais seront Lloyd Georges, Bonard-Law, Balfour, Lord Reading, et probablement Lord Curzon et Barnés, travaillistes ou peut-être Joh Thomas et de nombreux secrétaires.

A LA CHAMBRE

L'exécution des clauses de l'armistice
Le rapatriement des prisonniers

Paris, 27 nov. — La Chambre adopte, à mains levées, l'ordre du jour de M. Laffont accepté par le Gouvernement, approuvant ses déclarations et lui faisant confiance pour exiger de l'Allemagne l'exécution immédiate des clauses de l'armistice relatives à la nourriture des prisonniers, à leur rapatriement et pour prendre d'urgence toutes les dispositions utiles en vue de témoigner aux rapatriés la sympathie de la France.

Les internés français seront rentrés de Suisse le 9 décembre

Genève, 26 Novembre. — Deux trains de soldats français internés ont quitté la Suisse au milieu des vibrantes acclamations des citoyens de Genève.

L'horaire prévoit que les trains se succéderont jusqu'au 9 décembre. A cette époque, les 10.000 internés qui étaient en Suisse auront gagné leur patrie. Seuls seront retenus les condamnés pour délit par les tribunaux militaires suisses. Ils sont d'ailleurs en très petit nombre.

Le Recrutement dans les Régions reconquises

Le Président du Conseil, ministre de la Guerre, vient de donner les instructions suivantes :

« Les Français, demeurés dans les régions envahies et récemment reconquises, sont, lorsqu'ils appartiennent à des classes mobilisées ou qui deviennent mobilisables, soumis au droit commun en ce qui concerne leur utilisation militaire, affectation et utilisation dans les mêmes conditions que les autres hommes de même classe et de même catégorie. En particulier, il n'existe, à l'égard de leur emploi, aucune des restrictions qui sont faites pour les civils rapatriés en vertu des accords de Berne des 15 et 26 avril 1918.

« Les jeunes gens, des classes de 1915 à 1920, non encore recensés, seront, dès maintenant, signalés à la Préfecture de leur domicile légal, à titre de renseignement, pour être inscrits sur les tableaux du recensement à l'occasion du prochain conseil de révision. Les intéressés seront maintenus dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre ainsi que les ajournés des classes de 1913 et de 1914 qui seront visités ultérieurement.

« Toutefois, les jeunes gens, non recensés des classes 1915 à 1920, et les ajournés des classes de 1913 et de 1914, seront admis à contracter, même en surnombre, des engagements pour la durée de la guerre et pour 4 ou 5 ans, mais ils doivent être prévenus, au préalable, qu'ils ne sont pas astreints, actuellement, à aucune obligation militaire.

« A l'exception des jeunes gens qui auront contracté un engagement volontaire, tous les hommes, en situation d'être immédiatement appelés sous les drapeaux, auront droit à un sursis d'arrivée de 30 jours, à moins qu'ils ne demandent à être incorporés sans délai.

« Il demeure entendu que les hommes réformés ou exemptés avant la mobilisation, ainsi retrouvés dans les régions reconquises, seront maintenus dans leur situation, sans nouvelle visite par extension des dispositions de l'article 5, paragraphe 5 de la loi du 30 février 1917. Ces derniers seront, en conséquence, admis à contracter des engagements spéciaux. »

LES TISSUS D'ALSACE

Le « Journal officiel » publie un décret portant que les tissus de coton écrits en pièces destinés à être imprimés dans les ateliers de Haute et de Basse-Alsace pour la réexportation pourront être admis temporairement en franchise de droits.

Les déclarations à fournir à l'entrée devront énoncer le nombre de pièces, ainsi que le poids net et le métrage de chacune d'elles.

La douane apposera une estampille, un cachet ou un plomb à chaque bout de pièce et délivrera un acquit-à-caution portant obligation, sous les peines de droit, de réexporter ou de réintégrer en entrepôt les mêmes tissus dans un délai de six mois.

L'importation des tissus à l'état écrit et la réexportation des tissus imprimés auront lieu par les bureaux de douanes ouverts au transit. Il sera passé outre aux différences de poids et de métrage lorsque les coupes seront représentées sous estampilles, cachets ou plombs intacts.

L'interdiction des monnaies allemandes

Un décret prohibe l'entrée en France, sous un régime quelconque, des billets de banque, de la monnaie et de tous autres instruments monétaires allemands.

La Récolte du Coton en Egypte

On évalue officiellement à 5.252.000 cantars (environ 260.000 tonnes), la récolte du coton égyptien en 1918. Quant aux autres récoltes, la condition du maïs le mois dernier était normale, celle du riz légèrement au-dessus de la normale.

Augmentation des Heures de Travail dans les Filatures anglaises

A Manchester, le « Cotton Control Board » vient d'autoriser 55 heures 1/2 de travail, au lieu de 50 par semaine, pour les filatures de coton. La proportion de machines (55 %) dont l'emploi est autorisé, reste la même. Pour les tissages, on peut faire fonctionner 66 % des machines pendant 55 h. 1/2 par semaine ; c'est une augmentation de 5 % pour les machines et de 9 h. 1/2 pour le travail.

LE RIZ EST ABONDANT

Des chiffres communiqués au ministère de l'Agriculture et que reproduit l'« Officiel » il résulte que la récolte de riz a été exceptionnellement abondante cette année. Elle est évaluée à 58.982.000 kokus (le koku égale une hectolitre 80), soit une augmentation de plus de 5 millions de kokus sur la moyenne des résultats des dix dernières années.

Le Nord délivré en demande un peu ; l'occupation allemande lui a appris à apprécier davantage cette denrée si nutritive.

Chronique locale

ROUBAIX

«FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIEUX»

4 bis, rue de la Gare, Roubaix

Bureaux ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de dix heures à midi, et de deux heures et demie à cinq heures.

Les familles dont les noms suivent sont invitées à retirer les lettres reçues pour elles, par « la Fraternelle », au cours de ces quatre années de guerre :

Huitième liste. — Mmes Ingelrest-Dorchies, Ingelrest-Bernard, Ingelrest Charles (3), M. et Mme Ingelrest Henri, Mme Isaac Georges, M. et Mme Isaac Simon, Mmes Kérels, Klédt, M. et Mme Kindt-Platteau, Mme Kinoo-Libeer, MM. Krabansky, Labbe Arthur, Lacante, Mmes Lacroix Louis, Laga Juliette, M. et Mme Lagaise A., Mmes Lagonge A., Lahaye-Monfillelte, Lament, M. Lampe, Mme Landmann Louis, M. et Mme Landre-Delrue, MM. Laserge J., Lassalle-Herlin, Latuy A., Mme Lavigne Théophile, M. Léandre Henry, Mmes Lebrun César, Lecerc-Lortholoz, veuve Leclercq Gustave, M. Leclercq Jules, Mmes Leclercq-Vanschelle, veuve Leclercq, Leclercq Floris, M. Leclercq Henri, M. et Mme Leclercq Camille, M. Leclercq Jules, M. Leclercq Henri (2), M. Lecolatre, M. et Mme Lecomte Clodomir, M. Lecomte Florimond, Mme Lecomte, M. et Mme Lecocq Albert, Mmes veuve Leclercq, Leclercq, M. Leculier-Cattolze, Mme veuve Ledru, Mmes Leduc-Durif, Mme Lefebvre, M. Lefebvre Henri, Mmes Lefebvre Alfred, Legrain, Legrand-Algoet (2), Legrand Gustave, M. Lejeune Henri, MM. Duillers Henri, Lejeune Louis (3), Lemaitre, M. et Mme Lempire Usmar, Mmes Leonette L., Lepers, M. Lepers Louis, Mmes Lepers Armand, Lepoutre-Delabye, M. Lepoutre, Lepoutre Gustave, Mme Lequenne, MM. Lernoit Henri, Lerouge Jean, Mmes Leroy Georges, Leruste Henri, Lesaffre-Galène, Mmes Lesage Jeanne, Lesage Germaine, Mme Lesage, M. Lespulier Arthur, Mmes Leuwers Léopold, Leveugle Octavie, M. Leys, Mmes Lhomme, Liagre Louis, Mmes Libbrecht, Libeer-Hazebrouck, MM. Libeer Pierre (2), Libeer Joseph, Mmes Liénart Ch., Liénart-Géva, Lippens Henri (3), veuve Lippens Pierre, M. Liviau Vital, Mmes Lobry-Lecomte, Lommaert, Longatte (2), Loosvelt, M. Lortidan Charles, Mmes Lortidan Edmond, Lortidan Emilie, MM. Lortidan Louis, Lortholoz Jules, Mme Maqou, M. et Mme Maës-Planque, Mahieux Jules, Mahieux Edmond, Mmes Marescaux Paul, Marissal, Masquellier Jules (2), Masquellier Arsène, Masquellier-Ingelrest, Maisant Michel, MM. Masse Julien, Masseas Georges, M. et Mme Masure, M. Mathon Achille, Mmes Mattelaer, Mathys, Mayot-Gerondal, Médard Marthe, Menigoz, Mercier Ferdinand, M. Mercier Charles, Mme Merlin Jules, M. Mertens Charles, M. Mesplomb Fernand, Mmes Mesplomb Gaston, Meurisse, Meyer Jules, MM. Meylemans, Mézière P., Mme Michon, M. Milot Charles, Mme Monnier Victor, M. Montagne Joseph, Mmes Montagne-Vierlinke, Montens, Montens-Bonvarlet, Montignies, M. Moreau Jules, Mmes Morel Jeanne Morival-Caulfé, M. et Mme Morival C. (2), Mme Mortier, Mmes Mortier-Lesaffre, Moulin Albert Mouffnet, Mülleman-Léblanc, M. et Mme Wallies-Desarmont, Mme Mulliez-Boargois (2).

DON EN FAVEUR DE L'ŒUVRE DES ORPHELINS DE LA GUERRE DE LA VILLE DE ROUBAIX. — La Mairie nous communique la note suivante :

M. Gustave Molin, président des Jardiniers du Group. Municipal du Fort Lillois, vient de faire parvenir à M. le Mar.